

# ULTRASCAN FLUORESCENT MARKERS

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)  
Date d'émission: 04/14/2015  
Version: 1.0

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : ULTRASCAN FLUORESCENT MARKERS  
Synonymes : ULTRASCAN FLUORESCENT MARKER Yellow 63, Lime 61, Green 62, Blue Green 70, Royal Blue 80, Light Blue 81, Spring Green 71, Dark Brown 55, Golden Rod 54, Tangerine 03, Brick Red 11, Magenta 21, Burgundy 12, Bright Pink 91, Bright Orange 44, Brown 52, Rust 13, Red Orange 31, Orange 41, Dark Orange 42, Yellow Orange 53, Berry 51, Bright Red 34, Neon Orange 103, Tan 45, Purple 24

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.  
1201 Pratt Boulevard  
Elk Grove Village, IL. 60007-5746  
Phone: (847) 956-7600  
Fax: (847) 956-9885  
E-mail: customer\_service@laco.com



### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification (GHS-US)
4-Methyl-7-diethylaminocoumarin	(n° CAS) 91-44-1	0 Yellow Orange 53 1.22 others	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.

# ULTRASCAN FLUORESCENT MARKERS

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Faire boire beaucoup d'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après ingestion : Grandes quantités : Diarrhée. Faiblesse.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et récolter comme tout solide.
- Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire.
- Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

# ULTRASCAN FLUORESCENT MARKERS

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

ULTRASCAN FLUORESCENT MARKERS	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
4-Methyl-7-diethylaminocoumarin (91-44-1)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière avec de l'air comprimé). Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Aucune sous utilisation normale.
Protection oculaire	: Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables.
Protection des voies respiratoires	: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez respirateur purificateur d'air équipé de cartouches de filtrage particulière.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: Variable.
Odeur	: cireux.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 55 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 200 °C
Température d'auto-inflammation	: 240 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
---------------	-------

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

# ULTRASCAN FLUORESCENT MARKERS

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / Lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Non classé. Inhalation:poussière,brouillard: Non classé.

4-Methyl-7-diethylaminocoumarin (91-44-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
ATE (cutané)	1100.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (poussières, brouillard)	1.500 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

### Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Symptômes/lésions après ingestion : Grandes quantités : Diarrhée. Faiblesse.

Voies d'exposition probables : Contact avec la peau et les yeux.;Inhalation

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Non réglementé pour le transport

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

# ULTRASCAN FLUORESCENT MARKERS

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations États-Unis

#### 4-Methyl-7-diethylaminocoumarin (91-44-1)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

### 15.2. Réglementations internationales

#### CANADA

#### 4-Methyl-7-diethylaminocoumarin (91-44-1)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

#### Réglementations UE

#### 4-Methyl-7-diethylaminocoumarin (91-44-1)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

#### Directives nationales

#### ULTRASCAN FLUORESCENT MARKERS

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).

Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).

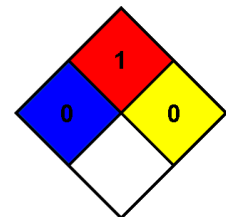
Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

### 15.3. Les réglementations américaines

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Indications de changement	: Document original.
Sources des données	: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) C & L base de données d'inventaire. Consulté à <a href="http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database">http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database</a> . Krister Forsberg et S.Z. Mansdorf, "Guide de sélection rapide pour vêtements de protection chimique", cinquième édition. National Fire Protection Association. Guide de protection incendie de matières dangereuses; 10e édition. OSHA 29 CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 Décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006. TSCA inventaire des substances chimiques. Consulté à <a href="http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html">http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html</a>
Abréviations et acronymes	: ACGIH (American Conference of Government hygiénistes industriels). ATE: estimation de toxicité aiguë. CAS (Chemical Abstracts Service) nombre. CLP: Classification, Etiquetage, Emballage. CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai. SGH: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques). LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai. PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques. TSCA: Toxic Substances Control Act.
Autres informations	: Aucun(e).
Danger pour la santé NFPA	: 0 - L'exposition dans des conditions d'incendie n'occasionnerait pas de danger supplémentaires aux matériaux combustibles ordinaires.
Danger d'incendie NFPA	: 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.
Réactivité NFPA	: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Textes complet des phrases H:

Acute Tox. 4 (Dermal)

Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4

# ULTRASCAN FLUORESCENT MARKERS

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation

**SDS Prepared by:** The Redstone Group, LLC  
6077 Frantz Rd.  
Suite 206  
Dublin, OH USA 43016  
T 614-923-7472  
[www.redstonegrp.com](http://www.redstonegrp.com)

LACO NA GHS SDS French

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*